



il y a cent ans des carmélites vivaient à rimouski

• fondation d'un monastère de Carmélites à Rimouski en 1875

Très peu de gens savent aujourd'hui que le premier Carmel canadien a été fondé dans la ville de Rimouski, en 1875, quelques mois seulement avant celui de Montréal. Plus rares encore sont les personnes qui connaissent bien son histoire. Il s'agit, il est vrai, d'une institution qui est disparue depuis près d'un siècle et qui n'a guère laissé de trace des deux seules années de son existence,

mais le fait de sa fondation est authentiquement historique et vaut la peine d'être rappelé. Le voici dans ses principaux détails: [1]

En 1874, Marie-Antoinette Langevin, qui vivait comme une recluse à l'évêché de Rimouski, fit part à son frère Jean, l'évêque du diocèse, du dessein qu'elle avait formé d'entrer en religion et de

consacrer son avoir, qui était de quelque \$2,800.00, à l'établissement d'une communauté de moniales dans sa ville épiscopale. Mgr Langevin approuva son projet et promit de l'aider de son mieux. La recluse résolut d'abord d'aller faire son noviciat dans un monastère de Carmélites. C'est à Baltimore, dans l'Etat de Maryland, aux Etats-Unis, que se trouvait le Carmel le plus

rapproché. Elle demanda à y être admise, ce qui lui fut accordé le 22 septembre.

Mais à peine la postulante avait-elle commencé les préparatifs de son départ, que sa famille, ayant tenu conseil sur la question, intervint pour lui dire qu'elle aurait dû plutôt proposer aux Carmélites de Baltimore de venir ouvrir un noviciat à Rimouski. Ne sachant trop quoi faire, la demoiselle Langevin demanda alors à son autre frère, l'abbé Edmond, vicaire général, de prendre l'affaire en main et de la négocier avec la Prieure du Carmel, la Mère Ignace.

Avant de répondre à la proposition qui lui était faite de venir essaimer en terre canadienne, la Prieure a d'abord demandé quelque temps pour réfléchir; puis elle a voulu savoir si l'Evêque de Rimouski avait l'intention de maintenir le futur monastère dans le cas où sa soeur en sortirait pour une raison ou pour une autre, et si un terrain, avec ou sans bâtisse, était déjà acquis pour l'oeuvre. Il a été facile de répondre à la première question. Quant à celle qui avait trait à l'emplacement du monastère ou au logement de la communauté, elle défraya plus longtemps la correspondance engagée entre les deux intermédiaires.

Il importait de connaître ce qui était absolument requis comme étendue de terrain et comme habitation, et de trouver le tout dans un endroit convenable de la ville. Telle propriété, sur laquelle on avait d'abord compté, n'était plus à vendre; telle autre n'avait pas assez d'espace; telle autre encore, qui aurait pu convenir, était mal située. A la fin, Mgr Langevin trancha la difficulté en demandant aux Soeurs des Petites Ecoles de bien vouloir céder aux futures moniales la maison qu'il venait de leur prêter, trois mois plus tôt. Il l'offrit gratuitement aux Carmélites, avec un terrain d'environ un arpent carré. Cette maison, qui donnait sur la rue Saint-Jean, avait été bâtie par

Jacques Lepage, en 1856. L'Evêque l'avait achetée, en 1871, pour loger les Soeurs de la Charité.

Sitôt que la Mère Ignace apprit la nouvelle de cette générosité, elle proposa la fondation du monastère au Chapitre de sa communauté. On était alors au 11 décembre 1874. Deux jours plus tard, l'Archevêque de Baltimore en émettait le décret et désignait, pour se charger de l'affaire, quatre religieuses, soit trois professes et une converse. Cette dernière cependant dut venir comme novice de chœur parce que l'une des professes n'a pas pu se rendre à son obédience. Les fondatrices ont fait savoir à Mgr Langevin qu'elles étaient prêtes à partir aussitôt pour le Canada; mais il leur a proposé d'attendre jusque vers le mi-janvier, afin de lui laisser le temps de faire exécuter quelques transformations à l'intérieur de la maison et de compléter l'ameublement.

C'est le 12 janvier 1875 qu'elles ont quitté la Maison mère. Un ami et bienfaiteur de la Communauté, M. John Thompson, a été chargé de les accompagner jusqu'à Lévis. Nos voyageuses ne sont arrivées à destination que le 20 janvier, mais il faut dire qu'elles ont fait le trajet de Rivière-du-Loup à Rimouski en voiture à cheval. C'était quand même trop tôt pour occuper leur résidence. Comme les Soeurs des Petites Ecoles n'avaient pu l'évacuer que le 15 janvier, on y travaillait encore de plus belle. Les Carmélites durent donc demeurer à l'évêché pendant dix jours. Une fois entrées chez elles, elles auraient sans doute aimé revenir au plus tôt à la discipline claustrale dont elles étaient dispensées depuis leur départ de Baltimore; mais l'Evêque, pour leur permettre de parfaire leur installation et pour faciliter en même temps leur acclimatation, les obligea à vivre quelque temps encore en marge de la règle.

La vie monastique a commencé pour de bon le 12 mars. En cet anniversaire du jour où le pape

Grégoire XV a autorisé le culte public de sainte Thérèse, Mgr Langevin procéda à la constitution régulière du nouveau monastère et le plaça sous le patronage de cette Sainte. Assisté de son frère, l'abbé Edmond, de l'abbé Octave Simard, directeur du Grand Séminaire, et de son secrétaire, il reçut et confirma l'obédience de chacune des nouvelles religieuses, savoir: Annie Theresa Mudd, dite Soeur Joseph-du-Sacré-Coeur, comme prieure; Anna Maria Fitzpatrick, dite Soeur Michel-de-Jésus-Marie-Joseph, comme sous-prieure; Elizabeth Repig, dite Soeur Marie-de-l'Incarnation, en qualité de novice. Prenant ensuite les clefs du monastère, il en donna une à la Prieure et l'autre à la Sous-Prieure, pour indiquer qu'à partir de ce moment, le monastère se fermait à toute personne de l'extérieur.

Le noviciat de la Communauté se trouvant en même temps constitué, il fut confié à la direction de la Soeur Michel. Dès le 19 mars, Marie-Antoinette Langevin, qui avait pris une part très active au travail de l'installation, y entra comme deuxième novice, sous le nom de Soeur Thérèse-de-Jésus. Elle était particulièrement chargée, de la part de l'Evêque, d'initier les trois fondatrices à la connaissance du français, afin qu'il soit au plus tôt la seule langue en usage dans le monastère. Comme novices des premiers temps, il y eut encore Adèle Lemieux, dite Soeur Anne-de-Saint-Joseph, Joséphine Parent, dite Soeur Jean-du-Sacré-Coeur et Marie Rouleau, dite Soeur Marthe-de-la-Sainte-Croix. La Communauté comptait en plus deux Soeurs converses.

Une fois organisé, le jeune monastère ne manqua pas de connaître une certaine aisance, malgré sa pauvreté. Mgr Langevin, qui avait promis de l'aider de son mieux, ne négligea rien, tant pour le soutenir moralement que pour pourvoir à sa subsistance. Il recommanda fortement la Communauté à la sympathie et à la générosité du public, autorisa pour

elle des quêtes et des collectes de vivres à travers le diocèse et exhorta la population à acheter les ouvrages qu'elle confectionnerait pour se faire des revenus. Il a vu aussi lui-même à faire incorporer civilement le monastère sous le nom de "Les Carmélites déchaussées de Rimouski."

Mais l'ère de la sécurité et du progrès fut d'assez courte durée pour ces Religieuses. En effet, moins d'un an après la fondation du monastère, elles étaient en proie à la gêne et à toutes sortes de contrariétés. Quelle en était la cause? On a prétendu qu'elles se sont trop isolées en se faisant entourer d'une haute clôture, en l'été de 1875; il est vrai que cette clôture a pu réduire quelque peu leurs relations avec le public, mais elle n'empêchait pas les vrais bienfaiteurs de les assister dans leurs besoins. La vraie cause de leur malaise, elle se trouvait au sein même de la Communauté et elle consistait dans un manque d'adaptation.

Soit par respect pour leur sainte vocation ou par délicatesse de conscience, elles avaient cru devoir introduire dans leur maison à peu près tous les usages de leur monastère d'origine. Or certaines observances facilitées à Baltimore par le confort de la vie et la douceur du climat, devenaient très pénibles dans les conditions où elles se trouvaient, surtout en hiver. Pour obvier aux principaux inconvénients, elles auraient dû au moins s'accorder une alimentation plus substantielle et chauffer leur logis, de nuit comme de jour. En ne tenant pas compte de la rigueur de notre climat, elles se sont donc exposées à bien des ennuis, voire de grandes souffrances, et elles ont porté atteinte à leur santé.

L'hiver de 1876 fut leur première expérience d'un tel régime. Par moments, toute la Communauté était aux prises avec la grippe et se maintenait généralement dans un état de lassitude et de malaise qui tenait du désordre. Le 17 février, la Soeur

Michel, malade et surtout dégoûtée de la situation, déclara à l'aumônier, l'abbé Edmond Langevin, qu'elle n'en pouvait plus et qu'elle souhaitait pouvoir se faire relever de ses charges de sous-prieure et de maîtresse de novices pour retourner à Baltimore. Cette Religieuse, remarquable pourtant par sa force d'âme, sa piété et sa largeur de vue, se laissait aller à un tel abattement parce que la Prieure elle-même, la Soeur Joseph, abdiquait de plus en plus ses responsabilités. Aigrie sans doute par les difficultés et prise de nostalgie, celle-ci en était venue à ne plus avoir que de l'antipathie pour tout ce qui était canadien et se montrait bien pessimiste sur l'avenir du monastère.

L'abbé Langevin s'efforça de remédier à la situation en prodiguant d'abord des encouragements; puis s'adressant à la Maison mère, il lui demanda du renfort. On envoya la Soeur Juliana, celle précisément qui devait faire partie du groupe des fondatrices. Mais cette Soeur ne séjourna que trois mois à Rimouski: le 14 août 1876, sur la foi d'un certificat médical, elle obtenait la permission de retourner à Baltimore. Sur ces entrefaites, la Soeur Joseph donna sa démission comme prieure, pensant sans doute que l'Evêque en profiterait pour dissoudre le monastère. Mais au lieu de le dissoudre, il le réorganisa en nommant la Soeur Michel prieure et en confiant à la démissionnaire les charges de sous-prieure et de maîtresse des novices. La décision ne fut pas très heureuse, car en se voyant confiées à la direction de la Soeur Joseph, la plupart des novices ont demandé à sortir de la Communauté.

Au début de l'hiver 1877, comme le personnel ne se composait plus que des trois fondatrices, de la Soeur Langevin et d'une converse, la nouvelle Prieure s'est demandé s'il ne valait pas mieux transporter le Carmel à Montréal, quitte à le ramener plus tard à Rimouski si les

choses s'amélioraient. Le général de l'Ordre a toutefois ordonné de le maintenir sur place. Par bonheur, cet hiver ne fut pas rigoureux, mais les Soeurs n'ont pas moins souffert moralement, rongées qu'elles étaient par l'anxiété. A la fin d'avril, la Soeur Michel jugea qu'il était temps d'en venir à une décision sur l'avenir du Carmel. Présentant alors à l'Evêque un rapport détaillé de la situation, elle ne dissimulait pas qu'il lui paraissait très difficile, sinon impossible dans les circonstances, d'imprimer à l'institution un élan qui lui permettrait de reprendre vie et de prospérer. Mgr Langevin se contenta de lui dire qu'il fallait s'en remettre à la Providence, sans brusquer les choses.

Le 22 juin cependant, la Prieure revint à la charge en déclarant nettement cette fois que le Carmel ne pouvait plus subsister. Elle demandait donc sa dissolution à Mgr Langevin, après avoir longuement rappelé tout ce qui avait été tenté inutilement pour en asseoir solidement la fondation et en assurer le fonctionnement. On imagine facilement l'effet produit sur l'âme de l'Evêque par une telle détermination. Il en fut profondément peiné, même s'il y avait déjà quelque temps qu'il la pressentait. C'était l'effondrement des légitimes espérances qu'il avait fondées sur cette Communauté pour le bien de son diocèse. Il décréta la suppression du monastère, mais non sans défendre aux Religieuses américaines de le quitter avant d'avoir complètement réglé leurs affaires. C'est le 27 juillet qu'elles ont pu se mettre en route pour Baltimore, ayant comme compagnon de voyage l'abbé Alfred Vigeant, économiste de l'évêché. Elles étaient de retour chez elles le 2 août.

Léo Bérubé, ptre
Archevêché de Rimouski.

(1) D'après un volumineux dossier constitué de notes et de lettres en dépôt dans les archives de l'Archevêché de Rimouski.